

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 5 AVRIL 2014

La convocation a été adressée individuellement le 1<sup>er</sup> avril 2014 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le samedi 5 avril 2014 à 10h30

Début de séance à 10h35

### NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Régis FLOC'H a été désigné secrétaire de séance.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 MARS 2014

Les élus n'ont pas des remarques.

### INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal a statué sur l'enveloppe des indemnités du Maire et des Adjointes en vertu du code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints ;

Le conseil municipal doit décider du montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et des adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut 1015, conformément au barème fixé par les articles L2123-23, L2123-24

- Maire ..... 17,0 %
- Un adjoint ..... 6,6 %

Enveloppe mensuelle = Maire + 3 Adjointes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer l'enveloppe des indemnités comme mentionner ci-dessus.

### COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal statue sur les commissions municipales et décide de ne pas voter à bulletin secret.

- Commission Finances et Gestion du Personnel  
Gilles SALAÛN, Jean Pierre AUBERT, Pierre LE GRAND, Sylvie HAMON, René LATOUCHE, Béatrice GENTRIC.
- Commission Cadre de vie, Urbanisme, Travaux et Agriculture  
Gilles SALAÛN, Jean-Pierre AUBERT, Pierre LE GRAND, Sylvie HAMON, Régis FLOC'H, Marguerite ANSQUER, René LATOUCHE, Julie GREGORY Maguelonne LE QUÉAU
- Commission Vie sociale et Animations  
Gilles SALAÛN, Sylvie HAMON, Régis FLOC'H, Béatrice GENTRIC, Annie YANNOU
- Commission d'Appel d'offres (CAO)  
Le Président : Gilles SALAÛN    son représentant : Marguerite ANSQUER  
3 titulaires : Jean Pierre AUBERT ; Régis FLOC'H ; René LATOUCHE  
Et respectivement les suppléants  
3 suppléants : Béatrice GENTRIC ; Pierre LE GRAND ; Julie GREGORY
- Centre Communal d'Action Social – CCAS  
Le Conseil Municipal décide au nombre de quatre élus les membres du conseil d'administration en sus du président et quatre membres désignés par le président  
Le Président Gilles SALAÛN  
Membres du conseil municipal élus au conseil d'administration :  
Sylvie HAMON ; Béatrice GENTRIC ; Julie GREGORY ; Annie YANNOU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les commissions ci-dessus désignées

## DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES INSTANCES

- **Parc Naturel Régional d'Armorique - PNRA**

Délégué titulaire : Pierre LE GRAND

délégué suppléant : Béatrice GENTRIC

- **Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique de l'Aulne et de l'Hyères - SMATAH**

Délégué titulaire : René LATOUCHE

délégué suppléant : Julie GREGORY

- **Syndicat Mixte de l'Aulne - SMA**

Délégué titulaire : Sylvie HAMON

délégué suppléant : Maguelonne LE QUÉAU

- **CLE / SAGE**

Un délégué titulaire : Marguerite ANSQUER demeure dans ses fonctions

- **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique – SIVU (*Centre d'Incendie et de Secours de Châteaulin*)**

Délégué titulaire : Jean Pierre AUBERT

délégué titulaire : Pierre LE GRAND

Délégué suppléant : Régis FLOC'H

- **Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère - SDEF**

Délégué titulaire : Jean Pierre AUBERT

délégué suppléant : Régis FLOC'H

Délégué titulaire : René LATOUCHE

délégué suppléant : Sylvie HAMON

- **Comité Nationale d'Action Sociale - CNAS**

Délégué Elu : Sylvie HAMON

Délégué Agent : Claire BOYER

- **Référent ERDF René LATOUCHE**

- **Référent Sécurité Routière : Marguerite ANSQUER**

- **Référent Défense : Gilles SALAÛN**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les délégations sus désignées.

## ACQUISITION D'UN PODIUM

Le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour l'acquisition d'un podium.

Il rappelle que l'année dernière pour l'organisation du Festival des trois Ecluses, la commune avait emprunté le podium à la Commune de Châteaulin. Or cette année pour la nouvelle édition qui se déroulera du 28 au 31 mai 2014, ce n'est pas possible. Afin d'anticiper le délai de livraison, il convient de prendre la décision rapidement.

Il souligne que les finances de la commune sont saines et permettent cette dépense. En outre, il propose de mettre en location cette acquisition. Les tarifs feront l'objet d'une prochaine délibération.

Le maire présente un podium de la société DOUBLET dont le siège social est situé à AVELIN (59). Il a une surface de 6 x 8 pour un montant HT de 7 300,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition du podium sus mentionné et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## QUESTIONS DIVERSES

Marguerite ANSQUER fait le point sur les dons de la Fondation du Patrimoine pour la restauration du mobilier de l'Eglise.

Clôture de séance 11h15